Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 27759

Intitulé

Technicien(ne) d'exploitation cinématographique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION		
Association pour la formation aux métiers de l'audiovisuel - AFOMAV	Directeur		

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

323u Conduite, surveillance de machines :projection

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la technicien/ne de l'exploitation cinématographique exercent leur métier dans des salles de cinéma ou dans des théâtres pour permettre à un public d'assister à un spectacle cinématographique ou à une manifestation associée (avant-première, débat,...).

Projection d'un programme de représentations cinématographiques, numériques, audiovisuelles, multi médias ou alternatives en assurant la qualité requise de l'image et du son et l'accueil, le confort et la sécurité des spectateurs.

Ces activités se déroulent en quatre étapes chronologiques

1 - Préparation

Préparation et mise en œuvre de la cabine de projection. Préparation du programme hebdomadaire prévu pour une salle de cinéma.

Préparation de la salle et des équipements du site pour l'accueil du public. Préparation et mise en œuvre, le cas échéant, d'équipements et de moyens de prises de vues et de diffusion exceptionnels.

2 - Maintenance

Vérification du fonctionnement des appareils de projection et des équipements permettant l'accueil du public.

3 – Sécurité

Validation des conditiond de sécurité pour l'accueil des spectateurs, des autres membres du personnel et du technicien(ne) lui-même.

4 - Projection

Projection du programme et vérification de son déroulement.

Pour chacune des étapes, le (la) titulaire est capable de :

- 1-1 Préparer des appareils en cabine
- 1-2 Préparer un programme hebdomadaire
- 1-3 Préparer des équipements en salle
- 1-4 Préparer des aménagements courants des à-côtés de la salle
- 1-5 Préparer des aménagements exceptionnels des à-côtés de la salle
- 2.1 Maintenir des appareils de projection
- 2.2 Maintenir des équipements du site
- 3.1 Assurer la sécurité des spectateurs des des autres membres du personnel travaillant sur le site
- 3.2 Assurer la sécurité du/de la technicien/ne lui (elle)-même
- 4 Projeter le programme et s'assurer de son déroulement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce métier peut s'exercer au sein de :

- Salles de cinéma, mono écran, complexes, multiplexes ou mégaplexes, entrant dans le cadre de la grande, moyenne et petite exploitation;
- •Salles institutionnelles, musées, parc d'attractions, salles polyvalentes municipales, ...;
- •Salles itinérantes (cinémas en plein air ou saisonnier, sur les lieux de vacances d'hiver ou d'été).
 - Opérateur (trice)
- Projectionniste
- Opérateur (trice) projectionniste de cinéma et/ou de l'audiovisuel
- Technicien (ne) de l'exploitation cinématographique
- Responsable technique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1204: Projection cinéma

Réglementation d'activités :

Le technicien d'exploitation cinématographique doit être titulaire de :

- •l'habilitation électrique BS et BE manoeuvre;
- •l'habilitation de secourisme, sauveteur secouriste au travail (SST).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des 5 blocs définis ci-dessus. La validation totale du titre s'obtient par :

La formation continue : validation des 5 blocs de compétences + expérience minimale de 6 mois en milieu professionnel La formation initiale : validation des 5 blocs de compétences

La validation des acquis de l'expérience : validation des 5 blocs.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	Compétences professionnelles évaluées :
la fiche n° 27759 -	Capacité à :
1	- mettre la cabine sous tension de manière conforme.
d'une cabine et d'une salle	- contrôler précisément le fonctionnement des appareillages et leurs
	réglages.
	- contrôler la régulation thermique de la cabine.
	- contrôler le réseau informatique et le bon fonctionnement du serveur.
	- contrôler le réseau informatique et le bon fonctionnement du
	serveur.
	- contrôler la qualité de l'image au vu de l'écran et du son à l'écoute
	des enceintes en testant un défilement du programme.
	- contrôler l'allumage et l'extinction des éclairages ambiants.
	- vérifier le bon état des sièges.
	- contrôler le bon niveau de chauffage ou de climatisation, selon les
	saisons.
	- vérifier précisément tous les accès possibles des lieux dédiés au
	public.
	- mettre en place un système de prises de vues, de son et
	d'éclairage.
	Evaluation à partir d'une mise en situation
	Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la
	validation du bloc de compétences.
Bloc de compétence n°2 de	Compétences professionnelles évaluées :
la fiche n° 27759 -	Capacité à :
Maintenance des	- vérifier précisément le bon état des différentes parties de l'appareil
équipements d'une cabine et d'une salle de projection	- exécuter correctement le protocole du changement d'une lampe à
d dife salle de projection	xénon.
	- vérifier rapidement d'éventuels dysfonctionnements de fermetures
	ou ouvertures de portes ou d'éclairage ambiants.
	- vérifier les systèmes de climatisation et de chauffage
	Evaluation à partir d'une mise en situation
	Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la
	validation du bloc de compétences.
Bloc de compétence n°3 de	Compétences professionnelles évaluées :
la fiche n° 27759 - Sécurité	Capacité à :
des spectateurs et membres	
du personnel	- contrôler le fonctionnement des signalétiques des issues de
	secours et des portes de secours elles-mêmes.
	- vérifier les extincteurs.
	- utiliser de manière conforme des Equipements de Protection
	Individuels de sécurité (EPI).
	Evaluation à partir d'une mise en situation
	Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la
	validation du bloc de compétences.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
	Compétences professionnelles évaluées :
la fiche n° 27759 -	Capacité à :
Déroulement d'une	- vérifier de manière constante l'image à l'écran
projection	- vérifier le son à l'écoute des enceintes de contrôle
	- vérifier la conformité du programme prévu à la play-list quant au
	déroulement conforme du programme.
	Evaluation à partir d'une mise en situation
	Un certificat sera délivré à chaque candidat à l'issue de la
	validation du bloc de compétences.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUII	NON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut	Х	- Un(e) exploitant(e) de salles - (le ou la
d'élève ou d'étudiant		présidente du jury),
		- Un(e) salarié(e) en exercice,
		- Deux représentant(es) de la formation (CFA).
En contrat d'apprentissage	Х	- Un(e) exploitant(e) de salles - (le ou la
		présidente du jury),
		- Un(e) salarié(e) en exercice,
		- Deux représentant(es) de la formation (CFA).
Après un parcours de formation continue	Х	- Un(e) exploitant(e) de salles - (le ou la
		présidente du jury),
	Ш	- Un(e) salarié(e) en exercice,
		- Deux représentant(es) de la formation (CFA).
En contrat de professionnalisation	Х	- Un(e) exploitant(e) de salles - (le ou la
·		présidente du jury),
		- Un(e) salarié(e) en exercice,
		- Deux représentant(es) de la formation (CFA).
Par candidature individuelle	Х	- Un(e) exploitant(e) de salles - (le ou la
		présidente du jury),
		- Un(e) salarié(e) en exercice,
		- Deux représentant(es) de la formation (CFA).
Par expérience dispositif VAE prévu en	Х	- Un(e) exploitant(e) de salles - (le ou la
2016		présidente du jury),
		- Un(e) salarié(e) en exercice,
		- Deux représentant(es) de la formation (CFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

Accessible en Nouvelle Calédonie	Χ
Accessible en Polynésie Française	X

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien(ne) d'exploitation cinématographique (TEXCI)" avec effet au 06 juin 2013, jusqu'au 03 mars 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

2015 : 21 apprentis; 2014 : 26 apprentis; 2013: 32 apprentis.

Soit une moyenne de 26 apprentis par année.

Autres sources d'information :

Site internet de l'autorité délivrant la certification : http://www.afomav.fr

Lieu(x) de certification :

AFOMAV

4, rue Blaise Pascal 78990 ELANCOURT

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AFOMAV - 4, rue Blaise Pascal - 78990 ELANCOURT

Historique de la certification :

CAP de projectionniste de spectacles cinématographiques